

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 19 (1881)  
**Heft:** 12

**Artikel:** Lausanne, 19 mars 1881  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-186361>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 01.04.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# CONTEUR VAUDOIS

## JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

**PRIX DE L'ABONNEMENT :**  
 SUISSE : un an . . . . 4 fr. —  
 six mois. . . . 2 fr. 50  
 ETRANGER : un an . . 6 fr. 60

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

**PRIX DES ANNONCES :**  
 La ligne ou son espace, 15 c.  
 Pour l'étranger, 20 cent.

Lausanne, 19 mars 1881.

On sait qu'à la nouvelle de l'horrible assassinat dont l'empereur de Russie vient d'être victime, les Chambres françaises ont immédiatement suspendu leurs délibérations. Cette marque de déférence qui a toujours été observée entre gouvernements, dans des circonstances semblables, nous rappelle le superbe discours de Mirabeau à l'Assemblée nationale de 1790, lorsqu'on apprit en France, la mort de Benjamin Franklin. Il ne s'agissait pas d'un puissant monarque, il est vrai, mais d'un homme aux vertus duquel l'humanité tout entière avait à rendre hommage; il s'agissait du savant, du philanthrope, du moraliste, du grand citoyen qui voua sa vie à l'avancement de la civilisation, et qui assura l'indépendance de sa patrie.

Voici les paroles de Mirabeau, que tous nos abonnés reliront sans doute avec plaisir.

Messieurs, Franklin est mort.... Il est retourné au sein de la Divinité, le génie qui affranchit l'Amérique et versa sur l'Europe des torrents de lumière.

Le sage que deux mondes réclament, l'homme que se disputent l'histoire des sciences et l'histoire des empires, tenait sans doute un rang élevé dans l'espèce humaine.

Assez longtemps les cabinets politiques ont notifié la mort de ceux qui ne furent grands que dans leur éloge funèbre; assez longtemps l'étiquette des cours a proclamé des deuils hypocrites. Les nations ne doivent porter que le deuil de leurs bienfaiteurs; les représentants des nations ne doivent recommander à leur hommage que les héros de l'humanité.

Le Congrès a ordonné dans les quatorze Etats de la confédération un deuil de deux mois pour la mort de Franklin, et l'Amérique acquitte en ce moment ce tribut de vénération pour l'un des pères de sa constitution.

Ne serait-il pas digne de nous, messieurs, de nous unir à cet acte religieux, de participer à cet hommage rendu, à la face de l'univers, et aux droits de l'homme, et au philosophe qui a le plus contribué à en propager la conquête sur toute la terre?

L'antiquité eut élevé des autels à ce vaste et puissant génie qui, au profit des mortels, embrassant dans sa pensée le ciel et la terre, sut dompter la foudre et les tyrans. La France, éclairée et libre, doit du moins un témoignage de souvenir et de regret à l'un des plus grands des hommes qui aient jamais servi la philosophie et la liberté.

Je propose qu'il soit décrété que l'Assemblée nationale portera pendant trois jours le deuil de Benjamin Franklin.

### Un concours international de cuisine.

Les peuples sont parfois de grands enfants qui se passionnent pour des questions absolument pué- riles. On se rappelle tout le bruit que fit, il y a

quelque temps, le grand « match » qui eut lieu entre Vignaux, le champion du billard français et Slosson, le champion du billard américain. Pendant plusieurs jours les journaux furent pleins de détails sur les péripéties de ce grand drame; on ne parlait plus que des « massés » de Slosson et des « quatre bandes » de Vignaux et lorsque ce dernier triompha de son adversaire, ce fut un enthousiasme indescriptible; on acclama le vainqueur, on le porta même, je crois, en triomphe. Il y avait une foule de braves gens qui étaient tout fiers d'appartenir à une nation ayant produit un joueur de billard aussi remarquable.

Aujourd'hui, on a un peu oublié et Vignaux et son billard et son triomphe. Mais voici quelque chose qui va servir de nouvel aliment à la badauderie publique. On annonce que M. Samuel Taylor, le cuisinier du duc de Norfolk, est arrivé à Paris et qu'il a appelé à un duel culinaire le plus habile des cuisiniers français. Les journaux qui donnent cette importante nouvelle ne disent pas le nom de l'heureux mortel, choisi par le suffrage universel des artistes culinaires pour livrer cette bataille suprême, digne pendant de celle de Waterloo. On sait cependant que ce maître incontesté du grand art de la casserole a accepté le cartel, mais à une condition, c'est que ce duel soit transformé en un tournoi international où toutes les cuisines du monde seront invitées à envoyer leurs représentants. Comme on le voit le grand artiste français a de nobles prétentions; ce n'est pas assez pour lui de vaincre l'Angleterre, il lui faut encore triompher de tous les peuples des deux hémisphères. Après cela, qui oserait prétendre que la cuisine n'inspire pas de vastes pensées?

Je ne sais ce qu'il adviendra de ce concours d'un nouveau genre, mais je ne vois pas trop comment on pourra l'organiser. Il y a surtout une chose qui me préoccupe: je me demande de quelle manière on instituera le jury chargé de juger les chefs d'œuvre de messieurs les cuisiniers. Les jurés ne pourront certainement pas être pris parmi les gourmets d'une seule nation, car dans ce cas, le jugement risquerait, vu les circonstances, d'être passablement entaché de partialité. Comment voudriez-vous, par exemple, que des connaisseurs vaudois, habitués dès l'enfance aux raffinements de la cuisine française, pussent juger sainement les mérites d'un po-